

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE CONSTANTINE 2

FACULTE

Nouvelles Technologies de l'Information
et de la Communication



جامعة قسنطينة 2
كلية

التكنولوجيات الحديثة للمعلومات
والإتصال

Dossier de recevabilité d'un dossier de Doctorat en sciences, Doctorat 3^{ème} cycle LMD et Habilitation
Universitaire

Critères de recevabilité de la revue :

- Spécialité : la revue ne doit pas être multidisciplinaire et au moins un thème de la revue correspond au contenu de la thèse.
- Indexation : la revue doit être indexée par au moins l'une des bases de données suivantes : ISI Thomson, Springer, ACM Digital Library, DBLP, Scopus, Inspec.
- Revue doit avoir un ISSN ou un eISSN.
- Comité programme : doit être international par rapport à l'affiliation (laboratoire/établissement) et au pays de ses membres.
- La nationalité des auteurs : la majorité des numéros précédents (avant soumission) ne doivent pas contenir les auteurs de même nationalité.
- Revue régulière : son existence doit être supérieure ou égale à trois (3) années. Le nombre de parutions par an doit être inférieur ou égal à 12.
- Position parmi les auteurs :
 - ✓ Pour le Doctorat : le candidat doit être premier (1^{er}) auteur ou deuxième (2^{ème}) après son encadrant. Le nom de l'encadrant doit figurer parmi les auteurs dans la revue.
 - ✓ Pour l'habilitation universitaire : le candidat doit être (1^{er}) premier auteur.
- Dates soumission/Acceptation : la période minimale entre la date de soumission et la date d'acceptation doit être supérieure ou égale à un (1) mois.
- Le nombre d'articles : le nombre d'articles doit être inférieur ou égal à 20 dans tous les numéros avant soumission.
- Chaque auteur candidat ne doit pas avoir plus d'un article dans un même numéro.

- Les chapitres de livres (book chapters) ne sont pas acceptés.
- ✓ Processus de reviewage : le nombre de référés (reviewers) doit être égal au moins à deux. Les critiques d'au moins un référé doivent porter sur le fond de l'article. Le cas où le reviewage est synthétisé par l'éditeur, il doit porter sur le fond.
Si pas de consensus (majorité absolue) entre les membres du conseil, le dossier du candidat sera envoyé à des collègues des autres universités pour expertise.
- Articles sélectionnés à partir d'une conférence : Un article accepté dans une conférence et a été sélectionné dans une revue sera accepté si la revue correspond aux critères suscités. Tous les articles d'une conférence publiés dans une revue ne seront pas acceptés.
- Revues en ligne ou open access: elles sont également acceptées mais avec les mêmes critères suscités.
- Le candidat doit soumettre avec le dossier de soutenabilité une fiche contenant les critères vérifiés signée par l'encadreur.
- Les articles doivent être soumis au moins une année pour les revues et six mois pour les conférences après l'inscription officielle en thèse de doctorat.
- Les critères sont affichés chaque mois de septembre de l'année en cours.
- Une liste noire des revues et conférences sera affichée à chaque nouvelle édition. (les articles soumis avant la date d'affichage de la liste noire seront acceptés pour étude).
- Il est à rappeler que le dossier d'un candidat est étudié dans sa globalité.

Critères de recevabilité du dossier de « soutenabilité » du doctorat en sciences

- 1 revue + 2 conférences dans le domaine de la thèse (les articles doivent être différents).
- Contenu de la revue et conférences en adéquation avec le contenu de la thèse.
- Manuscrit finalisé.
- Quatre (4) inscriptions minimum consécutives.
- Rapport favorable du directeur de thèse.
- Mémoire de Magister ou Master2
- Les engagements des membres de jury (après les CSD et CSF)